

VP-Num – Bootcamp#5: Remarque préliminaire



Cette présentation synthétise des **discussions et propositions non encore formalisées faites au ministère et se veut être des pistes** pour organiser les discussions de l'atelier



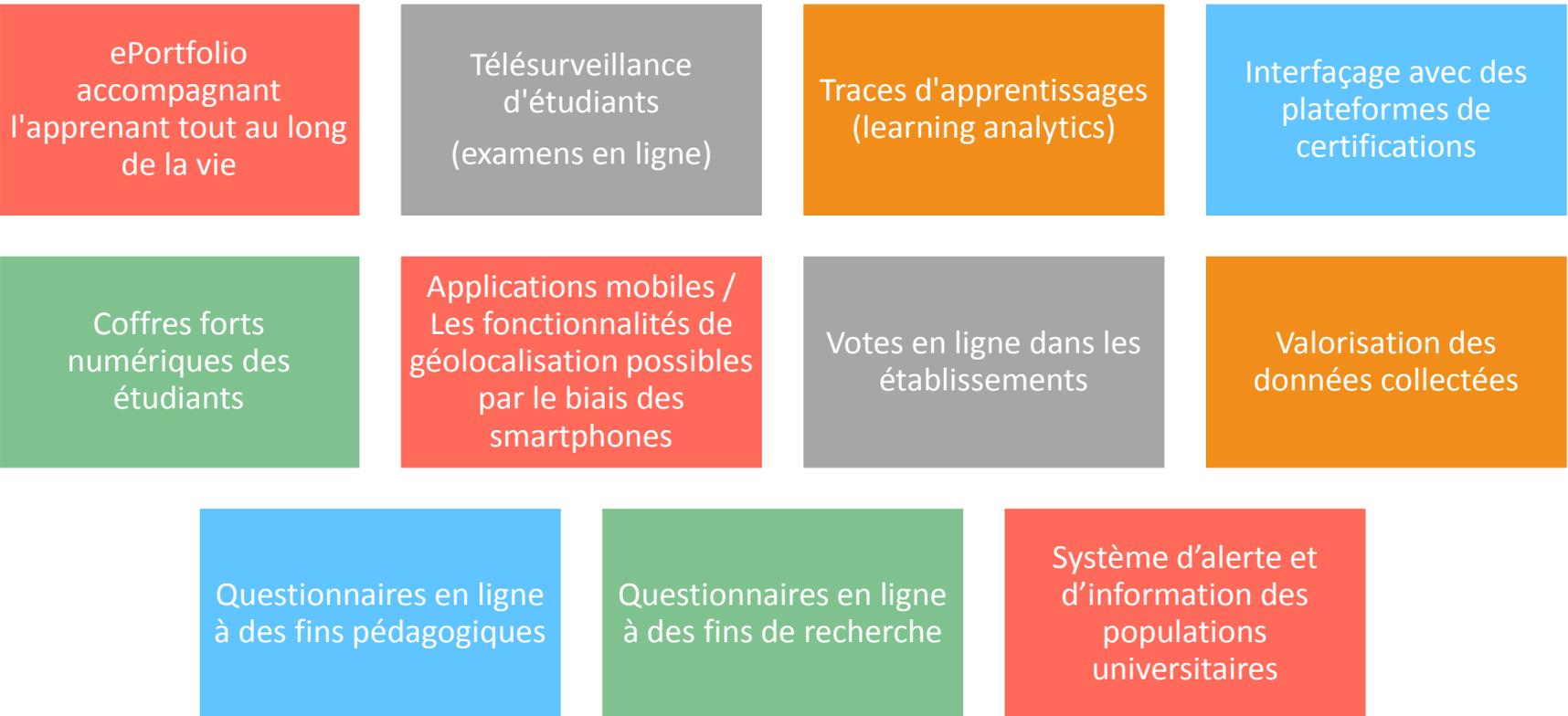
Un cadre de confiance pour les nouvelles pratiques

Version de décembre 2018.



VERS UN CADRE DE CONFIANCE PAR PRATIQUES

Les services suivants sont analysés, des solutions techniques et organisationnelles sont proposées.





POSER UN CADRE DE CONFIANCE GENERAL

L'information des personnes concernées

Les obligations légales et les formalités Informatique et Libertés

Les transferts hors UE

Le consentement

Les mesures de sécurité



FONDEMENT JURIDIQUE

Le service est proposé à titre facultatif à chaque étudiant qui le souhaite, sur la base de son consentement.

Le refus de consentement de l'étudiant ne lui permet pas de bénéficier de ce service. Le cas échéant, il doit se déplacer physiquement sur le lieu d'examen.



DONNEES PERSONNELLES CONCERNEES

Données concernant les étudiants :

Civilité, noms, prénoms, date et lieu de naissance, ville et pays de naissance, identifiant national étudiant (INE), photographie et coordonnées personnelles

Données relatives à la vie universitaire et/ou professionnelle de l'étudiant : parcours universitaire (inscription aux diplômes/certificats)

Type de connexion internet : débit ascendant et descendant (Cette information est collectée lors du test effectué en amont et est nécessaire pour s'assurer que la connexion de l'étudiant est adaptée pour l'utilisation du service.)

Captation vidéo de la surveillance

Données d'ouverture d'un compte ENT /plateforme : identifiant, mot de passe

Données concernant les surveillants :

Civilité, noms, prénoms

Fonction du surveillant au sein de l'établissement



DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

L'ensemble des informations inhérentes à ce service sont conservées jusqu'à ce que l'ensemble des examens soit corrigé. En cas d'incident pendant l'examen les données pourront être conservées le temps du contentieux.

Les données d'ouverture d'un compte utilisateur sur une plateforme indépendante devront être mises à jour au début de chaque année universitaire et supprimées dans un délai de trois mois dès lors que l'étudiant n'a plus vocation à détenir un compte.



DESTINATAIRE DES DONNEES

Etudiants (en temps réel et a posteriori en cas de litige)

Surveillant assurant le contrôle du bon déroulé de l'examen (en temps réel et a posteriori en cas de litige)

Personnels enseignants habilités à avoir accès aux données concernées dans le cadre de leurs fonctions (a posteriori en cas de litige)

Personnels administratifs habilités à avoir accès aux données concernées dans le cadre de leurs fonctions (a posteriori en cas de litige)

Prestataires de services tiers des établissements pourvoyeurs de services de télésurveillance – devant se conformer à l'article 28 du Règlement Général sur la Protection des Données. (Pour en savoir plus voir le guide du sous-traitant de CNIL)



MESURES ORGANISATIONNELLES

La Webcam devra filmer l'étudiant uniquement, un mur neutre en fond est recommandé, afin de respecter une forme de minimisation de la collecte évitant les potentiels phénomènes de **sérendipité concomitants** à la collecte d'informations (ex : bibliothèque en fond permettant de profiler un étudiant en fonction de ces lectures ou tout autre type d'information qui permettrait indirectement d'effectuer du profilage ou de simplement collecter des informations qui n'ont aucune pertinence avec la finalité prédéterminée en sus).

Aucune fenêtre ne devra être présente dans le champ de la captation vidéo, il s'agit d'éviter la collecte de données à caractère personnel d'un voisin dont le consentement n'aurait pas été recueilli.

L'étudiant devra être seul dans la pièce où il se trouve afin d'éviter la collecte de données à caractère personnel d'un parent dont le consentement n'aurait pas été recueilli, par exemple une captation audio.

Tout écart de l'étudiant au cadre de télésurveillance qui lui est imposé par son établissement d'enseignement supérieur ne pourra être invoqué par l'étudiant dans le cadre d'un recours à l'encontre de l'établissement.

infhotep.com



6 rue d'Antin 75002 Paris

Tel : 01 55 35 36 36

Fax : 01 55 35 36 40

Mail : contact@infhotep.com

Site : www.infhotep.com

Blog : demain.infhotep.com